

**Compte rendu SOMMAIRE****SÉANCE du Conseil Municipal****Du 7 Juin 2017****CR-CM N° 06-2017**

Le Conseil Municipal de Saint Jean de Sixt dûment convoqué le 31 mai 2017 s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre RECOUR, Maire.

Présents : MM. Didier LATHUILLE, Yvette FAVRE-LORRAINE, Alain LEVET, Claudine MORAND GOY, Jean-Paul BARNIER, Corinne BESCHE, Michel CONTAT, Odile LARUAZ, Éric TOFFOLI, Dominique MASSON formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Dominique ANTHOINE, Lorène LARUAZ,

**Absent** : Jean-François TOCHON-FERDOLLET,

**Le Conseil Municipal****Approbation compte rendu précédent :**

- Approuve le compte rendu de la séance du 4 mai 2017.

**Décisions du Maire :**

La bonne marche de l'administration communale nécessite de traiter certaines affaires dans des délais courts. L'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut déléguer un certain nombre de ses compétences au Maire.

Le Conseil Municipal a défini les compétences déléguées au Maire lors de son installation pour le mandat en cours.

- **N° 17/015** : Signature d'un contrat de maintenance de l'autocommutateur de la mairie, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 pour une durée d'une année renouvelable dans la limite de 3 ans avec la Sté ALTELEC (montant annuel 1762,45 € TTC).
- **N° 17/016** : Signature d'un contrat d'entretien, de maintenance et de dépannage du système d'alarme de la mairie à compter du 1<sup>er</sup> août 2017, pour une durée d'une année renouvelable avec la Sté ALTELEC (montant annuel 692,96 €).
- **N° 17/017** : Signature d'un contrat d'entretien, de maintenance et de dépannage du système d'alarme de la maison des Aravis à compter du 1<sup>er</sup> août 2017, pour une durée d'une année renouvelable avec la Sté ALTELEC (montant annuel 614,05 €).
- **N° 17/018** : Acceptation d'une offre de service des bureaux d'études AGENCE DES TERRITOIRES et AGRESTIS ECODEVELOPPEMENT pour la mission de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (construction d'une salle communale et de logements) pour les montants respectifs de 7560 € et 5922,50 € HT).
- **N° 17/019** : Acceptation d'un devis de repérage d'amiante à l'ancienne école par la Sté HEREF EXPERTISES pour un montant de 10.224 € TTC.
- **N° 17/020** : Acceptation d'un devis de fourniture d'un engin de déneigement de type Unimog (MERCEDES) auprès de la Sté DAUPHINE POIDS LOURS au prix de 112.500 € HT y compris frais d'adaptation des équipements et reprise de deux engins Unimog et Unitrac pour 15.000 € et 20.000 € net.
- **N° 17/021** : Signature d'un marché de travaux avec l'entreprise LATHUILLE Frères pour le renforcement du réseau d'eaux pluviales et la réfection de chaussée du chemin de la Ruaz, d'un montant de 313.858 € HT.

**Programme 2018 des coupes de bois :**

- Approuve l'état d'assiette des coupes de bois proposé par l'Office National des Forêts pour 2018 et autorise le maire à fixer le prix de retrait sur la base des estimations de l'ONF.

**SAFER – Vente notifiée « Le Danay d'en Haut » :**

- Par 7 voix pour, 2 contre et 1 abstention, demande à la SAFER d'exercer son droit de préemption pour le compte de la Commune sur la propriété du Danay d'en Haut et s'engage à donner à bail à un agriculteur.

**Echange de terrain pour alignement de voirie :**

- Accepte un échange de terrain en bordure de la Route du Danay pour régulariser l'emprise publique de la voie.

**CCVT – Vente de terrain déchetterie :**

- Décide la vente de 1326 m<sup>2</sup> de terrain, au prix de 65 € le m<sup>2</sup>, à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes pour permettre l'extension de la déchetterie ;
- Cède gratuitement le terrain d'emprise de la voie d'accès ;
- Se réserve la servitude de passage pour tous accès à la parcelle 1427b, issue de la division.

**Aménagement du centre – convention de partenariat :**

- Choisit l'opérateur TERACTION pour réaliser l'aménagement du centre ;
- Autorise le maire à signer la convention de partenariat.

**Remboursement par anticipation de frais de portage EPF :**

- Décide de rembourser par anticipation le portage financier par l'Etablissement Public Foncier concernant une parcelle de terrain située au centre, négociée en 2013, dont le solde en capital s'élève à 95.003,87 €.

**Convention pour construction d'une salle communale :**

- Donne mandat au maire pour négocier un partenariat avec la Société ALPEA et l'autorise à signer le contrat à intervenir pour la construction d'une salle communale.

**Personnel – Création d'un poste d'attaché territorial :**

- En vue du recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services, décide la création d'un poste d'Attaché Territorial.

**Office de Tourisme – Convention d'objectifs :**

- Pour répondre aux dispositions de la loi NOTRe concernant l'organisation du tourisme et les compétences des communautés de communes, approuve une nouvelle convention d'objectifs entre la Commune et l'Office de Tourisme.

**Tennis Club – Convention de mise à disposition d'équipements :**

- Fixe les conditions de mise à disposition d'équipements communaux auprès du club de tennis ;
- Approuve le projet de convention d'utilisation et autorise le maire à la signer.

**Questions diverses :**

- Est informé des négociations avec le Département et le Service Départemental d'Incendie (SDIS) pour le relogement du Centre de Première Intervention (CPI) de St-Jean-de-Sixt et demande au maire de rechercher un maître d'œuvre pour la construction d'un bâtiment de type industriel qui serait loué au SDIS.
- Prend connaissance de la demande du maire d'Entremont qui souhaite connaître l'avis des communes du haut de la vallée sur son positionnement en matière de fusion de communes.
- Entend la réclamation d'un élu concernant les locations de salle, en soirée, à des groupes de jeunes et décide de revoir les règlements d'utilisation pour éviter tout débordement (bruit, casse).

A 23 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire  
Pierre RECOUR